

Département du Loiret  
 .....  
 Arrondissement d'Orléans  
 .....  
 Mairie de St Pérvy la Colombe

Envoyé en préfecture le 12/09/2023  
 Reçu en préfecture le 12/09/2023  
 Publié le .....  
 AR ID : 045-214502965-20230912-ARRETE 120923-AR

## ARRETE DU MAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

### ARRETE DE DEVIATION RD 955 AGGLOMERATION DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

Le Maire de la Commune de S<sup>t</sup> PÉRAVY LA COLOMBE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
 Vu le code de la route,  
 Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4<sup>ème</sup> partie -- signalisation de description),  
 approuvée par l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié le 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie -- signalisation temporaire),  
 approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974 modifié le 6 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
 Vu la demande du Conseil Départemental du Loiret réalisant des travaux de réfection de la couche de roulement,  
 Considérant que pour permettre ces travaux en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation ainsi qu'il suit,

#### ARRETE

**Article 1 :** Le lundi 2 octobre 2023 au 3 novembre 2023, la circulation sur la RD 955 sera réglementée comme suit :

- Fermeture à la circulation dans les 2 sens de circulation
- Interdiction de stationner
- Itinéraire de déviation :

#### Sens Châteaudun / Orléans :

A la sortie de Châteaudun giratoire RD955/RN10, prendre la RN10 Direction Tours - Blois. Arriver au carrefour RN10 /RD924. Continuer sur la RD924 via Blois. Jusqu'au giratoire RD924/RD357. Prendre la RD 357 via Binas -Ouzouer le Marché. Ensuite RD 2157 via Ormes- Orléans

#### Sens Orléans/ Châteaudun :

Au giratoire RD2157 /RD955 à Ormes, prendre la RD2157 via Le Mans, continuer sur la RD2157/357, au giratoire RD357 prendre la RD924 Moisy-Châteaudun. Arriver au carrefour RD924/ RN10, emprunter la RN10 via Châteaudun.

**Article 2 :** Ces dispositions sont valables pendant l'activité diurne et nocturne du chantier.

**Article 3 :** La signalisation du chantier sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation incombent au CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET, Agence Territoriale d'Orléans.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier et en mairie de S<sup>t</sup> Pérvy la Colombe.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Commandant de Brigade de Gendarmerie de COB ARTENAY-PATAY.
- Directeur des routes
- Entreprise Eurovia

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Et pour information :

- IDDT du Loiret
- Commune de Binas, Moisy, Ouzouer le Marché
- Département d'Indre-et-Loire
- Département du Loir et Cher
- Direction Interdépartemental des Routes Nord-Ouest
- Directeur des routes

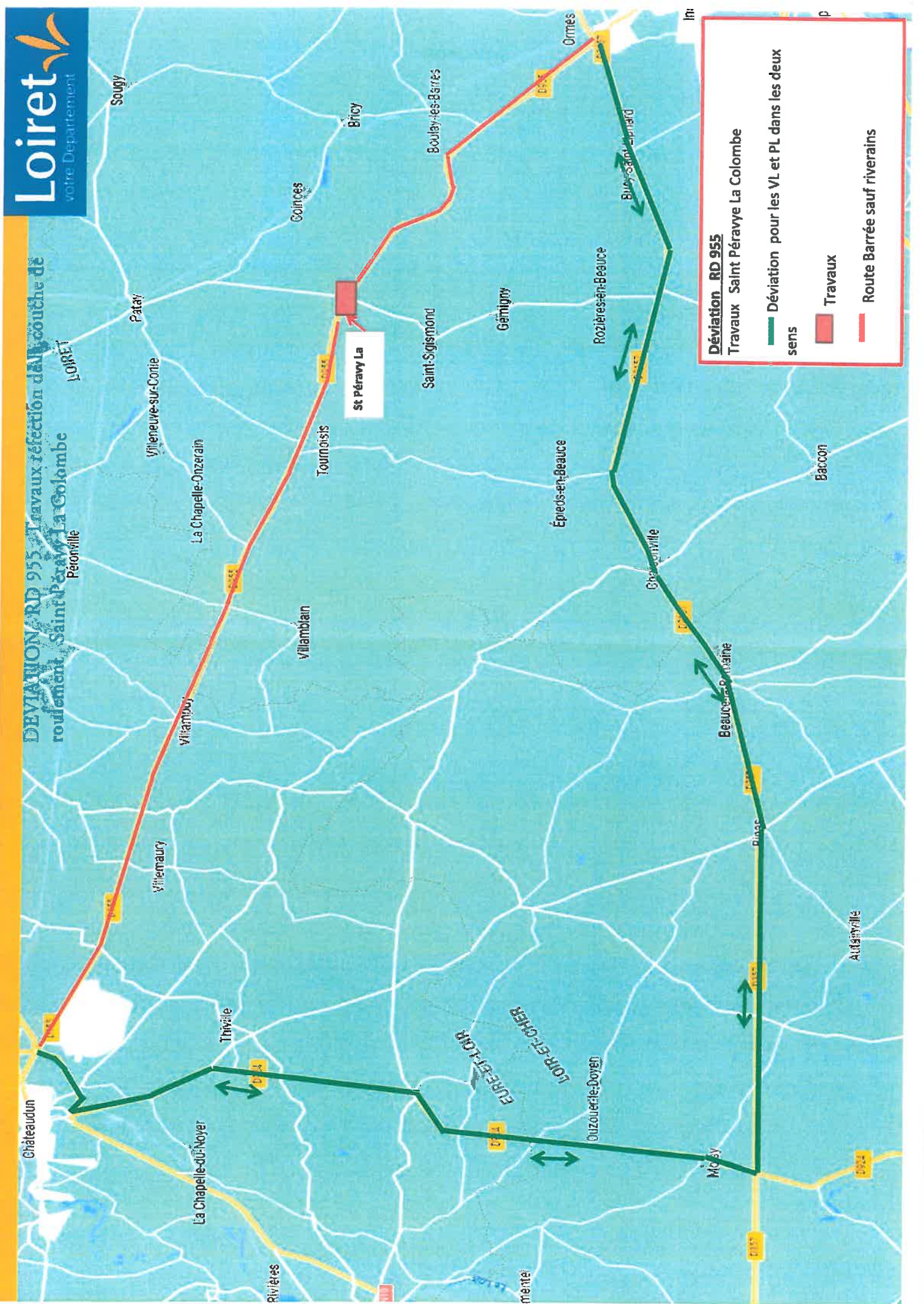
Envoyé en préfecture le 12/09/2023  
Reçu en préfecture le 12/09/2023  
Publié le 12/09/2023  
ID : 045-214502965-20230912-ARRETE120923-AR

Fait à St Péray la Colombe, le 12 septembre 2023

Le Maire,  
Denis PELLIÉ



**DEVIATION RD 955 Travaux réfection dallée couche de roulement Saint Péré La Colombe**



**Déviation RD 955**  
Travaux Saint Péré La Colombe

**sens**

- Déviation pour les VL et PL dans les deux sens
- Travaux
- Route Barrée sauf riverains

